

Liste des éléments à joindre au dossier d'inscription

(DOCUMENT A CONSERVER – NE PAS RENVOYER)

Rappel : La transmission de ces éléments n'exonère pas le demandeur de l'obligation de présenter les pièces justificatives correspondantes à la requête éventuelle des organisateurs le jour de la foire.

Pour tous :

- Copie d'une pièce d'identité recto-verso
- Copie de l'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité, couvrant les dommages corporels et matériels causés à quiconque, par le demandeur, par les personnes qui le remplacent ou l'assistent ou par le(s) matériel(s), véhicule(s) dont il est propriétaire ou dont il a la garde

Professionnels, entreprises :

- Copie d'un document attestant l'inscription au registre du commerce ou au répertoire des métiers de moins de trois mois

Commerçants non sédentaires :

- Copie de la carte de commerçant non sédentaire en cours de validité

Activités artistiques, artisanat d'art :

- Copie de documents autorisant la pratique des expositions ventes

Associations loi 1901 :

- Numéro RNA

Vente d'alcool ou de produits frais :

- Pour la vente de boissons ou aliments alcoolisés et produits assimilés, copie de la licence à emporter (délivrée par la commune sur laquelle est domiciliée l'entreprise) Attention, toute vente d'alcool à consommer sur place doit faire l'objet d'une autorisation de débit de boisson temporaire.
- Copie des agréments sanitaires, des dispenses d'agrément ou des autorisations de vente pour les produits d'origine animale, les produits de la mer ou les produits laitiers

Tarifs et modalités de déballage

La caution de 40 € et le règlement seront à verser au moment de l'inscription.

Le montant du droit de place a été fixé pour 2023 à 4 € par mètre linéaire.

(Sauf commerces dotés d'un établissement fixe de vente au détail sur la commune et associations saint-quentinoises)

Fournir deux chèques à l'ordre du Trésor Public :

- Chèque de **règlement du droit de place**, dont la valeur sera déterminée par le placier (4€ le ml linéaire)
- Chèque de **caution** de quarante euros (40,00€)

Ce chèque sera restitué à l'issue de la foire (ou par courrier en cas d'impossibilité d'effectuer cette restitution sur place). Les modalités d'encaissement sont précisées dans le règlement (départ anticipé notamment).

A l'acceptation de votre dossier, un courrier confirmant votre inscription vous sera envoyé. Il indiquera l'heure à laquelle vous devrez vous présenter sur la foire pour l'attribution de votre emplacement.

CONTACT

Courrier : Mairie de St-Quentin-Fallavier - Service Economie - Place de l'Hôtel de Ville - 38070 ST QUENTIN FALLAVIER

Tél : 04.74.94.88.00 **Portable:** 06.07.46.98.85

Courriel : economie@st-quentin-fallavier.fr